

NEW OSAP REMOVING FINANCIAL BARRIERS TO COLLEGE AND UNIVERSITY

If your child is currently in Grade 12, you should know that applications are now open for college and university programs. The last date for university applications is January 11th. College applications for the fall term should be submitted before February 1st.

Your child may benefit from financial assistance for postsecondary education from the Ontario Student Assistance Program (OSAP). As part of the most significant reform of student assistance in North America, the government of Ontario is removing the financial barriers to attending college or university.

If your family income is under \$50,000, your child's tuition is covered. Even if you earn more, the new OSAP is still there to help with generous grants that will make sending your child to college or university more affordable.

The Ministry of Advanced Education and Skills Development has launched a new online calculator to help students and their families find out quickly and easily whether they qualify for free tuition or other grants and supports from the province. We encourage you to find out more at ontario.ca/osap.

The attached files are AODA compliant for printing only. If you require AODA compliant digital versions of the files, please contact Melissa Bangay at melissa.bangay@ontario.ca.

LE NOUVEAU RAFEO ÉLIMINE LES OBSTACLES FINANCIERS À L'ACCÈS AUX ÉTUDES COLLÉGIALES ET UNIVERSITAIRES

Si votre enfant est actuellement en 12^e année, sachez que les demandes d'admission aux programmes collégiaux et universitaires sont maintenant acceptées. Pour les programmes universitaires, la date limite est le 11 janvier; pour les programmes collégiaux qui commencent à l'automne, la date limite est le 1^{er} février.

Pour faire ses études postsecondaires, votre enfant pourrait recevoir de l'aide financière du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO). Dans le cadre de la plus grande refonte de l'aide financière aux étudiants en Amérique du Nord, le gouvernement de l'Ontario élimine les obstacles financiers qui empêchent les étudiants de fréquenter le collège ou l'université.

Si votre revenu familial est inférieur à 50 000 \$, les frais de scolarité de votre enfant seront couverts. S'il dépasse ce montant, le nouveau RAFEO pourra quand même vous aider, car il offre des bourses et des subventions substantielles qui rendront les études collégiales ou universitaires de votre enfant plus abordables.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle a lancé une nouvelle calculatrice en ligne pour aider les étudiants et leur famille à voir

rapidement s'ils sont admissibles à la gratuité des frais de scolarité et à d'autres bourses, subventions et soutiens accordés par la province. Nous vous invitons à vous renseigner à ce sujet sur le site ontario.ca/rafeo.

La version imprimable des fichiers ci-joints est conforme à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPH). Pour obtenir une version numérique conforme à la LAPH, veuillez communiquer avec Melissa Bangay à l'adresse melissa.bangay@ontario.ca.